



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLICQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Séance du conseil communautaire du 17 mai 2021	
Date de la convocation	11 mai 2021
Conseillers en exercice	38
Titulaires présents	36
Suppléants présents	0
Pouvoirs	2
Nombre de votants	38
Objet	Budget Général DM n°1 régularisation TVA - Implantation SILUX
Délibération n° 2021 078	
Page(s) 1/3	

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210517-20210078-DE



Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Gérard GROSJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX*, Nicolas NURDIN, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE*, Laurent ZIEGLER**.

1 retard:** Laurent ZIEGLER arrive à compter de la délibération D 2021-075.

2 Pouvoirs* :

2 pouvoirs pour toute la durée du conseil : Pascale MANGIN pouvoir à Martine BAVARD - Jean-Claude NEVEUX pouvoir à Jérôme BERNARD.

Exposé

Par délibération n° 2019-133 du 16 décembre 2019, le conseil communautaire a retenu à compter du 1^{er} janvier 2020 l'option à TVA sur l'opération « implantation de l'entreprise SILUX ».

Lors du mandatement, cette décision implique une tenue de comptabilité spécifique qui fait ressortir la TVA aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Or, concernant cette opération, les services ont constaté que la TVA sur les factures de fonctionnement n'a pas été saisie. Il est donc indispensable de régulariser cette situation afin de récupérer la TVA déductible qui s'élève à 8 384 € (annexe 1). Cette action n'a aucune incidence budgétaire, elle sera traduite par le biais du chapitre 011 en dépenses et au chapitre 77 en recettes pour le même montant.

De ce fait, pour les factures émises sur l'exercice 2020, il est nécessaire d'ordonnancer :

- un titre à l'article 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs »,
- un mandat aux différents comptes concernés en faisant apparaître la TVA.

Ainsi, sur la prochaine déclaration trimestrielle de TVA, cette régularisation sera prise en compte et fera apparaître un crédit de TVA.

Les crédits n'étant pas inscrits au budget primitif 2021, la décision modificative ci-dessous est nécessaire :



Communauté de communes du Pays de Luxembourg

Séance du conseil communautaire du
17 mai 2021

Envoyé en préfecture le 25/05/2021

Reçu en préfecture le 25/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20210517-20210078-DE

Objet	Budget Général DM n°1 régularisation TVA - Implantation SILUX	Délibération n° 2021	078
		Page(s) 2/3	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2021	DM n°1	TOTAL BP
Chap 011 D	60612	Energie- Electricité	1 437 738 €	51 000 €	1 488 738 €
	611	Contrat			
	61521	Terrains			
	6135	Location mobilière			
Chap 77 R	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000 €	51 000 €	52 000 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 105 000 €	9 701 000 €
Investissement	5 064 000 €	5 064 000 €
Budget Total		

Décision

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget général
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé
Pour extrait conforme

Le Président
Jacques DESHAYES





Objet	Budget Général DM n°1 régularisation TVA - Implantation SILUX	Délibération n° 2021	078
		Page(s) 3/3	

ANNEXE : TVA 2020 implantation SILUX - Etat des dépenses à régulariser

Date	Mandat	Article	Montant HT	TVA à 5,5%	TVA à 20%	TTC
17/03/2020	562	60612	35,96	-	7,19	43,15
		6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		TOTAL	1 685,96	-	337,19	2 023,15
26/03/2020	698	6135	1 650,00	-	330,00	1 980,00
		611	300,00		60,00	360,00
		60612	476,59		95,32	571,91
		60612	10,25	0,56		10,81
		TOTAL	2 436,84	0,56	485,32	2 922,72
04/06/2020	961	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		60612	874,97		174,99	1 049,96
		60612	118,80	6,53		125,33
		TOTAL	2 643,77	6,53	504,99	3 155,29
04/08/2020	1366	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		60612	399,85		79,97	479,82
		60612	10,25	0,56		10,81
		TOTAL	2 060,10	0,56	409,97	2 470,63
13/10/2020	2129	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		60612	505,28		101,06	606,34
		60612	86,04	4,73		90,77
		TOTAL	2 241,32	4,73	431,06	2 677,11
16/12/2020	2649	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		60612	99,78	5,49		105,27
		TOTAL	1 749,78	5,49	330,00	2 085,27
17/03/2020	563	611	6 950,00		1 390,00	8 340,00
		6135	106,45		21,29	127,74
		TOTAL	7 056,45	-	1 411,29	8 467,74
28/02/2020	424	61521	14 027,27		2 805,45	16 832,72
		TOTAL	14 027,27	-	2 805,45	16 832,72
13/05/2020	827	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		TOTAL	1 650,00	-	330,00	1 980,00
06/07/2020	1138	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		TOTAL	1 650,00	-	330,00	1 980,00
04/08/2020	1543	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		TOTAL	1 650,00	-	330,00	1 980,00
13/11/2020	2364	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		TOTAL	1 650,00	-	330,00	1 980,00
31/12/2020	2742	6135	1 650,00		330,00	1 980,00
		TOTAL	1 650,00	-	330,00	1 980,00
		TOTAL	42 151,49	17,87	8 365,27	50 534,63